

## Energies renouvelables

### Panneaux photovoltaïques

### sur un bâtiment construit avant le 31.12.2015

10 % du coût reconnu

maximum Fr. 5'000.--

#### ***Documents à fournir :***

- le formulaire communal de demande de subvention énergie
- le devis des travaux
- la documentation du type de panneaux photovoltaïques
- le descriptif et le schéma de l'installation
- le calcul de l'énergie produite
- en fin de procédure : une copie des factures acquittées des travaux des éléments subventionnés